



Conseil municipal
Le 5 décembre 2016, 20h30

COMPTE RENDU DE SEANCE

Conseiller(s) présent(s) : Pierre-Louis Fillet, maire ; Marie-Odile Baudrier, 3ème adjoint ; Françoise Chatelan ; Monique Feugier; Gilles Chazot, 1^{er} adjoint, Emmanuel Drogue, Jean-Louis Gontier

Conseiller(s) excusé(s) : Camille Michel, Pierre Hustache

Conseiller(s) absent(s) :

Autre(s) personne(s) présente(s) : Delphine Grève, secrétaire de mairie,

DELIBERATIONS

- Validation de la phase PRO des travaux de réaménagement de la traversée pour un montant de travaux de 141 101 euros HT soit une opération globale de 161 101 euros HT. Le Conseil décide de lancer la consultation pour le choix de l'entreprise.
- Admission en non valeur sur le budget eau assainissement de la redevance eau de Corinne Le Baud sur les exercices 2013 et 2014.
- Création d'un poste d'agent recenseur à 17h30 hebdomadaire du 9 janvier au 22 février 2017 pour assurer les opérations du recensement de la population.
- Création d'un poste d'agent d'animation pour renforcer l'encadrement de la cantine les jours où le nombre d'inscrits est supérieur à 10 soit environ 4,50 h hebdomadaire. Le lundi, Isabelle Guillet, agent de la commune de St Martin assurera le renfort.

DECISIONS

- Dominique Repellin a adressé un courrier aux élus pour rappeler le problème d'infiltration d'eau dans sa cave située en contre bas de la route départementale. Lors des travaux d'aménagement de la traversée, 20 ml linéaire de caniveaux seront posés pour limiter les infiltration d'eaux de ruissellement de la route. D'autre part, M. Repellin demande que les frênes qui ont poussé dans le mur de soutènement de la route au nord de son habitation soient coupés.
- Deux nouvelles demandes de modération de l'éclairage public dans le village sont parvenues en mairie. Les communes de St Agnan et St Martin en Vercors ont mis en place l'extinction de l'éclairage public dans le village à partir de minuit. Discussion sur sa mise en oeuvre à St Julien en Vercors. Argument pour : économie, participer à la réduction de la consommation d'énergie, / Arguments contre : impression de village mort, mécontentement d'une partie de la population, sécurité routière en cas de brouillard. Un élu demande que la question soit soumise à référendum. Pierre-Louis propose que cette question soit soumise à un vote du conseil municipal lors d'un prochain conseil sur la base de plusieurs scénarios : horaires modulables, ...

- Accessibilité des bâtiments communaux. Une réunion et une visite sur le terrain ont eu lieu avec Thierry Gatto référent accessibilité au sein de la DDT de la Drôme. Depuis 2014, le Maire doit attester soit que les bâtiments sont accessibles, soit demander une dérogation. Actuellement, la Commune n'a pas déposé de dossier.

A l'issue de la visite sur le terrain, un programme de travaux a été défini pour le bâtiment de la mairie : changement de la porte d'entrée, remplacement par une porte coulissante de la porte du sas d'entrée, éclairage du hall d'accueil à revoir, mise en place d'une tablette au niveau de la banque d'accueil. Une demande de subvention DETR et DEC sera faite. Pour l'école : création d'une rampe d'accès pour l'entrée du bâtiment. Concernant la salle des fêtes et les locaux du multi accueil, le Maire pourra faire une attestation de conformité. Pour l'église une demande de dérogation sera adressée à la commission Ad'AP. Lors des travaux de réaménagement de la traverse, les toilettes publiques seront rendues accessibles. Devant la mairie, la place de stationnement réservée devra être marquée au sol. La signalétique de l'école et de la crèche devra être installée à l'angle du bâtiment.

- Concernant le parking de l'école, il sera fait un rappel aux parents sur la limitation de vitesse à respecter sur le chemin d'accès pour assurer la sécurité de tous. Le panneau d'école initialement installé à l'entrée sud du village sera posé à l'entrée du chemin.

- La fusion des intercommunalités du Vercors et du Royans sera effective au 01/01/2017. Dans la nouvelle entité le nombre de délégués diminue et pose donc la question de la représentativité. Ainsi pour les communes de la CCV, le nombre de sièges passe de 19 à 6 et pour le Royans de 31 à 27. Pour la Commune de St Julien, le maire Pierre-Louis FILLET est délégué de droit et son suppléant est son 1er adjoint Gilles Chazot suivant l'ordre du tableau.

Une réunion pour l'ensemble des conseillers municipaux du périmètre de la nouvelle intercommunalité est prévue le 6 décembre à 19h à St Jean en Royans.

D'autre part, une manifestation organisée par Vercors Unis à Villard de Lans a rassemblé environ 200 personnes le 4 décembre. Pierre Buisson a démissionné de la présidence de la CCMV. On peut espérer que la question du rapprochement avec le Vercors-Royans sera rapidement reposée.

AUTRES POINTS

- Installation multimédia à la salle des fêtes : reporté au conseil de janvier

- Emmanuel Drogue continue de discuter avec les agents techniques de St Martin en Vercors pour une mutualisation de la main d'oeuvre voir du matériel et des modalités.

Sur la base de la fiche de poste, il faut anticiper le recrutement du renfort saisonnier. Une réunion de travail est prévue en janvier 2017.

- Pierre-Louis Fillet fait un compte rendu de l'entretien avec Christine Vignon suite à son courrier.

- Marie Odile Baudrier représentera la Commune auprès de l'association Zone libre, nouvelle association créée par les acteurs culturels du Sud Grésivaudan et du Royans-Vercors dans la continuité du CDDRA.

- Après plusieurs mois de tension, un nouveau bureau a été élu au Parc du Vercors. Pierre-Louis FILLET a en charge en tant que vice président la révision de la Charte du Parc. Ce dossier inclut également la question du périmètre du Parc. En participant aux instances politiques du PNRV, on

peut infléchir les décisions comme celles relative à l'agriculture qui doivent rester au cœur des actions du Parc. Le contrat du directeur n'a pas été renouvelé.

- Marie Odile Baudrier fait un point sur le Conseil municipal des jeunes, projet porté par Camille et Dominique Parein. Le CMJ sera constitué de jeunes âgés de 11 à 18 ans qui pourront faire des propositions par tranche d'âge. Pour les motiver, une soirée est prévue pour les informer. La première réunion est prévue en septembre 2017.

- Les vœux auront lieu le 7 janvier à 18h en mairie et seront couplés avec le pot de départ de Jean-Noël DROGUE.

- Le dimanche 11/12 aura lieu le repas du CCAS. Les repas seront livrés aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

- Dates des prochains conseils municipaux en 2017 : 9 janvier, 6 février, 20 février : débat d'orientation budgétaire, 27 mars : vote du budget, 2 mai, 6 juin, 3 juillet, 4 septembre, 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre.

Questions diverses :

- Emmanuel Drogue repose la question du volume horaire de l'agent technique par rapport à ses missions. Pierre-Louis Fillet rappelle que les marges de manoeuvre financière de la commune ne permettent pas d'augmenter heures du poste d'agent technique et qu'un poste de renfort saisonnier est prévu. Il y aura discussion au cas par cas sur qui effectue les travaux.

- Jean-Louis Gontier rappelle la demande d'acquisition d'un nouveau drapeau pour les cérémonies commémoratives avec un baudrier et les gants. L'inscription doit être validée avant de lancer la commande.

- Jean-Louis Gontier a effectué des demandes de devis pour transformer le garage en atelier : porte fenêtre et porte de service, isolation, électricité. Il propose de mettre à niveau le sol de l'atelier avec celui de la salle du Fouillet mais cela nécessite de créer une rampe.

- L'APE demande l'autorisation de vendre des brioches lors des élections. Le Conseil donne son accord.

- Marie-Odile Baudrier informe que la Trans Vercors VTT partira depuis St Julien en 2018.

- Françoise Chatelan demande qu'une information soit faite pour les habitants pour expliquer comment est financé la pose des illuminations par le SDED. Retour positif de parents sur les travaux réalisés à la crèche.

Fin de la séance à 23h30. Prochain conseil le 9 janvier 2017.